

<https://fenvac.com/attentat-de-nice-meadel-repond-aux>



Attentat de Nice : Méadel répond aux victimes en colère

- Revue de presse -

Publication date: mardi 28 février 2017

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

La secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes a déclaré qu'elle comprenait leur déception, mais que les montants d'indemnisation "ne sont pas minimes".

Deux victimes de l'attentat de Nice ont contesté l'indemnisation qui leur a été proposée. La secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, Juliette Méadel, a déclaré lundi « *comprendre leur colère* », mais a rappelé que les montants offerts « *ne sont pas minimes* ». Anne Murriss, qui s'est vu proposer 55 000 euros pour la perte de sa fille Camille, décédée le 14 juillet dernier, a qualifié de « *révoltante* » cette offre équivalente au « *prix d'une voiture* », l'« *indécence* » s'ajoutant à la « *souffrance* » ressentie, lundi sur RMC.

Natacha Buchet, une mère célibataire ayant perdu sa propre mère, qui gardait ses deux enfants, s'est plainte de n'avoir obtenu que 10 % des 330 000 euros qu'elle réclamait notamment au titre du préjudice économique. « *Avec ce qu'ils me donnent, je peux payer une nounou pendant deux ans et demi à hauteur de ce que faisait ma mère* », a-t-elle estimé, interrogée par Franceinfo.

Préjudice d'affection

« *Quand vous avez perdu un proche, l'indemnisation n'est jamais suffisante. Je comprends qu'on soit en colère, déçu. Je comprends les victimes qui pensent que ce n'est pas assez* », a déclaré Juliette Méadel à l'Agence France-Presse. « *Mais les propositions qui ont été faites, qui correspondent au préjudice d'affection et non au préjudice économique, sont des montants qui ne sont pas minimes si on les compare aux autres pays européens* », a-t-elle souligné.

Alors que les deux victimes ont annoncé leur volonté de contester les offres du Fonds d'indemnisation (FGTI, Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme) devant la justice, la secrétaire d'État a observé qu'aucune autre démarche similaire n'avait encore eu lieu.

« On n'est pas dans une négociation commerciale »

« *Ce sont leurs avocats qui indiquent que les indemnisations peuvent monter à 300 000 euros. Mais ce n'est pas parce qu'un avocat le dit que le FGTI va s'aligner sur cette somme. On n'est pas dans une négociation commerciale* », a commenté une source proche du dossier, ajoutant que les montants proposés correspondent aux « *barèmes* » en vigueur dans les tribunaux français.

L'attentat de Nice a fait 86 morts et plus de 400 blessés, fauchés par un camion conduit par Mohamed Lahouaiej Bouhlel, un Tunisien de 31 ans, qui a foncé sur la foule rassemblée sur la promenade des Anglais pour assister au feu d'artifice. Depuis début 2015, 238 personnes ont perdu la vie dans les attentats perpétrés en France et neuf Français sont morts dans des attaques à l'étranger. La France est l'un des rares pays où une indemnisation existe pour les victimes d'actes terroristes.

Source : LePoint.fr

Auteur : AFP

Date : 28 février 2017

PS:

Source : LePoint.fr

Attentat de Nice : Méadel répond aux victimes en colère

Auteur : AFP

Date : 28 février 2017
